

Rencontre des Hautes parties contractantes à la CCAC

Débat général - Intervention de la Belgique

Geneva, 13-15 Novembre 2019

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous **féliciter** à l'occasion de votre élection à la Présidence de cette Rencontre des Hautes Parties contractantes de la Convention sur les armes conventionnelles.

Ma délégation souscrit à la **déclaration de l'Union Européenne** et souhaiterait faire quelques remarques à titre national.

L'**universalisation** de la CCAC et de ses Protocoles doit demeurer une priorité des HPCs pour renforcer la Convention en tant qu'instrument majeur de droit international. La Belgique encourage les Etats non encore Parties à la Convention et à ses Protocoles à y adhérer sans tarder.

Concernant tout d'abord les **systèmes d'armes létales autonomes (SALA)**, la Belgique salue les efforts appréciés de **l'Ambassadeur Gjorgjinski** pour la bonne conduite de nos travaux ainsi que l'atmosphère constructive qui a permis au GGE d'engranger cette année des progrès.

Mon pays est très satisfait que le groupe soit parvenu à s'entendre sur l'adoption de **11 principes directeurs** et plus particulièrement sur un principe additionnel, tel que proposé par l'Irlande et la Belgique, et portant sur un aspect fondamental de nos travaux : **l'interaction homme-machine**. Mon pays appelle maintenant à l'opérationnalisation de ces 11 principes.

La Belgique salue encore l'initiative de la France et de l'Allemagne au sein de **l'Alliance pour le Multilatéralisme**. Mon pays a souscrit à la déclaration de l'Alliance relative aux SALAs présentée en 1^{ère} Commission à New York.

Monsieur le Président,

Mon pays soutient le renouvellement du mandat du GGE pour la **période 2020-2021**. Mon pays regrette que le GGE n'ait pu s'accorder un programme de travail ambitieux et spécifique pour la période 2020-21 (*workstream*) ni sur un mandat visant à développer une option politique concrète pour adoption par la Conférence d'examen de la CCW en 2021.

Ma délégation appelle en particulier les HPCs à allouer au groupe 30 jours de travaux afin de parvenir à un résultat concret et substantiel d'ici à la prochaine Conférence d'examen, incluant le **développement** d'un cadre opérationnel et normatif. La Belgique appelle par ailleurs les HPCs à s'engager résolument dans un travail d'approfondissement des aspects « élément humain » et « caractéristiques des SALAs » dès 2020, éléments essentiels pour l'élaboration d'un cadre normatif.

La Belgique estime que la CCAC demeure le cadre approprié pour traiter de la question des SALA et reste déterminée à susciter un **soutien international** le plus large possible en faveur d'une interdiction des systèmes d'armes létales autonomes qui ne sont pas compatibles avec les standards légaux,

humanitaires et/ou éthiques, en raison de certaines caractéristiques qui seraient problématiques au regard du droit international humanitaire.

S'agissant ensuite de la problématique de l'utilisation des **armes explosives en milieu urbain** (EWIPA), mon pays remercie l'Autriche pour la tenue de la Conférence de Vienne portant sur la « protection des civils en cas de guerre en milieu urbain ». La Belgique soutient le processus qui y a été lancé en faveur de l'adoption d'une déclaration politique visant à limiter l'impact humanitaire des EWIPA. Mon pays a par ailleurs souscrit à la déclaration conjointe présentée par l'Irlande en 1^{ère} Commission de l'AGNU sur ce sujet.

L'utilisation d'armes explosives en milieu urbain soulèvent des préoccupations en raison de leur impact important sur les civils et, en particulier, en raison de leur effet indirect et prolongé lié à la destruction des infrastructures civiles. Mon pays estime que le **droit international humanitaire** constitue un cadre juridique suffisant pour assurer l'équilibre entre nécessités militaires et le respect du principe d'humanité et rappelle que ce cadre doit être strictement respecté par toutes les parties à un conflit, y compris par les acteurs non-étatiques. Mon pays estime qu'il n'est pas nécessaire de développer un nouveau cadre juridique spécifique aux EWIPA. L'accent devra plutôt être mis sur la promotion, le renforcement et l'échange de bonnes pratiques, en particulier en matière de réduction des risques et de protection des civils. La Belgique est disposée à adapter sa doctrine et ses formations aux nouvelles réalités de l'urbanisation croissante des conflits.

Concernant le **Protocole III**, la Belgique s'inquiète des rapports faisant état de l'utilisation d'armes incendiaires contre les civils. Mon pays condamne toute utilisation de ces armes contre les civils ou des objets civils, en contravention au Protocole III. Ma délégation se tient prête à débattre de cette problématique au sein de la CCAC.

Monsieur le Président,

La **situation financière** de la CCAC continue à constituer un motif de préoccupation pour les Etats parties, y compris pour ma délégation.

Mon pays salue le travail réalisé par la présidence sur le sujet des finances et soutient les recommandations contenues dans son papier. Nous pouvons soutenir la mise en place d'un **fond de réserve volontaire** à condition que celui-ci ne soit pas utilisé pour subsidier les non-paiements. Cette mesure ne peut avoir qu'un caractère temporaire et ne pourra se substituer au seul moyen de garantir une solution durable : à savoir le respect par les HPCs de leurs obligations financières. Des mesures telles que la suspension du droit de vote et de la prise de fonctions au sein de la Convention pourraient utilement compléter l'option d'un fond de réserve.

Je vous remercie Monsieur le Président.